



- Limite carte Projet de PPRN PAC 2000
- Limite carte partielle des aléas 2015
- Zones constructibles sous prescriptions
- Zones inconstructibles
- Servitudes de risques R111.3
- Limite des zones humides identifiées comme élément du paysage pour des motifs écologiques au titre de l'article L.123-1(7°)
- Emplacement Réservé
- L 123-1-5 III 2° Code de l'Urbanisme

N°	Opération	Collectivité Maître d'ouvrage	Superficie
-1-	1: Création parc de stationnement sous la patte d'oie	Commune	3ha
-2-	2: Création parc de stationnement Virage S	Commune	8,15ha
-3-	Emprise du futur Transport en site propre	Commune	

**LEGENDE:**

**Zones urbaines**

- Ua** Parties agglomérées les plus anciennes de la commune formant un tissu bâti serré
- Ub** Partie agglomérée de la station, de constructions plus récentes, formant globalement un tissu bâti plus lâche
- Uc** Correspond à une zone urbaine de densité moyenne composée de constructions individuelles et de petits collectifs
- Ud** Correspond à une urbanisation périphérique à vocation résidentielle de faible densité sous forme d'individuels ou de petits collectifs
- Ue** Correspond à une zone qui vise à organiser et satisfaire des besoins collectifs directement liés aux activités éducatives, culturelles et aux services publics
- Ux** Correspond aux activités liées au fonctionnement des services publics et d'intérêts général, notamment à la collecte et au traitement des déchets

**Zones à urbaniser**

**AU** Zone d'urbanisation future

- AUa correspond au secteur de l'Eclosé Ouest
- AUb correspond au secteur de Passeaux
- AUd correspond au secteur des Gorges destiné à être en cohérence avec les chalets voisins de l'altiport.
- AU 2 de Clos Givier.

**Zones Naturelles**

**N** Zone naturelle et forestière

- Nc1 et Nc2 et Nc3**, qui correspondent aux périmètres immédiats (Nc1) et rapprochés (Nc2) et éloignés (Nc3) des captages d'approvisionnement en eau potable présents sur la commune,
- Nh**, qui correspond au périmètre du site archéologique protégé de Brandes,
- Np**, qui correspond aux habitats naturels rocaillieux et ensoleillés hébergeant le papillon Apollon
- Ns** secteur aménagé ou potentiellement aménageable pour une activité de glisse (ski, surf...), de loisirs et de tourisme en général
- Nsr**, secteur où sont admis les commerces liés aux activités sportives et de randonnée,
- Nch**, qui correspond à une centrale hydroélectrique

COMMUNE DE :  
**HUEZ**  
Département de l'Isère

**PLU**  
PLAN LOCAL D'URBANISME

**REVISION**

Arrêté par délibération du :  
28 AVRIL 2015  
Mise à l'enquête publique  
par arrêté du :  
29.07.2015 au 2.09.2015  
Approuvé par délibération  
du : 11.11.2015  
MODIFICATION SIMPLIFIÉE  
N°1

PLAN LOCAL D'URBANISME  
Document Graphique Huez - Ribot  
MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1

**PATRIARCHE**  
SCO  
Le Bourget-du-Lac  
Taxway - BP 285  
Savoie Technicart  
73375 Le Bourget du Lac  
Tel : +33 (0)4 79 25 37 30  
Fax : +33 (0)4 79 25 37 31

**alpe d'huez**  
Mairie  
**ALPE D'HUEZ**  
2016